

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 sera soumis au vote le 4 mars 2026 au conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 12 février 2026.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de partenaires chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. Présentation de la commune

Steenwerck est une commune rurale du département du Nord, en région Hauts-de-France.
Elle compte selon l'INSEE 3 505 habitants au 1^{er} janvier 2026.
Elle est l'une des 50 communes qui composent la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre Agglo, qui tient son siège à Hazebrouck.

II. La reprise des résultats

Les résultats de l'année 2025 font apparaître :

- un excédent de 457 662,28 € en section de fonctionnement,
- un excédent de 887 587,75 € en section d'investissement,

Résultat de clôture de la section d'investissement - 001

Tenant compte des résultats de clôture de l'année 2024 en investissement : - 889 332,38 €, il est permis de constater le résultat de clôture 2025 de la section de - 1 744,63 € (001),

Affectation du résultat (c/1068)

La prise en compte du solde des restes à réaliser 2025 dans le résultat de clôture 2025 en investissement (001) permet d'afficher une affectation obligatoire 2026 (c/1068) de 115 410,99 €,

Résultat de clôture de la section de fonctionnement - 002

Tenant compte des résultats de clôture de l'année 2024 en fonctionnement : 740 185,26€, et l'affectation du résultat (c/1068), il est permis de constater le résultat de clôture 2025 de la section de 1 082 436,29€ (002),

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	2 997 507,74	4 026 521,51
Dépenses	2 109 919,99	3 568 859,49
Solde	887 587,75	457 662,02
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	-889 332,38	740 185,26
Résultat de clôture 2025 - 001 au BP 2026	-1 744,63	1 197 847,28
Solde des restes à réaliser 2025	-113 666,36	
Affectation obligatoire - 1068		-115 410,99
Résultat de clôture 2025 - 002 au BP 2026		1 082 436,29

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune : les impôts locaux, les dotations versées par l'Etat et les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Les tableaux ci-dessous présentent les nouvelles propositions 2026 comparées aux montants votés au Budget Primitif 2025, sans tenir compte des modifications budgétaires intervenues en cours d'année.

Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses	BP 2025	BP 2026	Evolution en valeur	Evolution en %
011	Charges à caractère général	928 428,05	923 369,89	-5 058,16	-0,54%
012	Charges de personnel	1 583 522,23	1 763 000,00	179 477,77	11,33%
014	Atténuations de produits	1 100,00	6 000,00	4 900,00	-
65	Charges de gestion courante	425 207,00	424 024,12	-1 182,88	-0,28%
66	Charges financières	45 183,81	38 506,00	-6 677,81	-14,78%
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00%
68	Provisions	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00%
Total des dépenses réelles		2 991 441,09	3 165 900,01	174 458,92	5,83%
023	Virement à la section d'investissement	852 379,05	996 814,23	144 435,18	16,94%
042	Charges écritures d'ordre entre sections	124 841,68	183 000,00	58 158,32	46,59%
Total des dépenses d'ordre		977 220,73	1 179 814,23	202 593,50	20,73%
Total des dépenses		3 968 661,82	4 345 714,24	377 052,42	9,50%

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent pour 2026 à 3,16 M€. Elles évoluent de 174 k€ par rapport au budget primitif 2025, soit + 5,83 %.

L'évolution des charges réelles touche principalement le chapitre des charges de personnel : elles augmentent de 179 k€ soit + 11,33 % par rapport au prévisionnel 2025. Bien que l'effectif global soit stabilisé, le volume intègre le remplacement arrêts maladie, l'impact Glissement-vieillesse-technicité, une augmentation du taux CNRACL (+ 3 points), la participation employeur santé, le taux mobilité (Hop Bus) de 1,05%.

Les intérêts d'emprunt, chapitre 66, baissent en raison de l'extinction progressive de la dette.

Les dépenses d'ordre évoluent de 20,73 %, elles comprennent :

- le virement à la section d'investissement de l'excédent de la section de fonctionnement pour 996 k€ (+ 144 k€ par rapport à 2025),
 - les amortissements pour un montant de 183 k€ (+ 58 k€ par rapport au prévisionnel 2025),
- Chacune de ces opérations sont équilibrées en recettes à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement

Chap.	Dépenses	BP 2025	BP 2026	Evolution en valeur	Evolution en %
013	Atténuation de charges	26 324,00	42 606,00	16 282,00	61,85%
70	Produits des services	267 116,56	256 966,26	-10 150,30	-3,80%
73	Impôts et taxes	271 705,69	270 705,69	-1 000,00	-0,37%
731	Fiscalité locale	1 407 295,00	1 403 912,00	-3 383,00	-0,24%
74	Dotations et participations	944 341,00	967 642,00	23 301,00	2,47%
75	Produits de gestion courante	208 697,30	195 586,00	-13 111,30	-6,28%
76	Produits financiers	0,00	12 360,00	12 360,00	0,00%
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00%
Total des recettes réelles		3 125 479,55	3 149 777,95	24 298,40	0,78%
042	Produits écritures d'ordre entre sections	102 997,01	113 500,00	10 502,99	10,20%
002	Excédent brut reporté	740 185,26	1 082 436,29	342 251,03	46,24%
Total des recettes d'ordre		843 182,27	1 195 936,29	352 754,02	41,84%
Total des recettes		3 968 661,82	4 345 714,24	377 052,42	9,50%

Les recettes réelles de fonctionnement sont stables. Les montants de la fiscalité et des dotations n'étant pas encore connus à cette date, les montants prévisionnels sont maintenus à leur même niveau que perçus en 2025. Les montants prévisionnels 2026 sont donc évalués avec prudence.

A savoir néanmoins :

- qu'une hausse de 16 k€ est attendue au titre des remboursements sur frais de personnel en raison d'une évolution des arrêts maladies (chapitre 013)
- qu'il convient de prendre en compte au chapitre 70 le transfert des fermages au chapitre 75 (prévision 2025 : - 3 000 €) et l'absence de billetterie de concert en 2026 (prévision 2025 : 3 250€)

- que la taxe additionnelle sur les droits de mutation du Département poursuit sa baisse (chapitre 73) : 130 k€ en 2023, 103 k€ en 2024 et 99 k€ en 2025. Le montant 2026 n'est pas encore connu,

- que le placement d'une partie de cette recette sur un compte à terme au Service de Gestion Comptable d'Hazebrouck pour un an à compter du 01/01/2026 au taux d'intérêt de 2,03 % permet d'inscrire un produit financier de 12 360 € pour 2026 (chapitre 76),

- qu'au chapitre 75, moins de remboursement d'assurances sont attendus en 2026 : un sinistre lié à un épisode de sécheresse en 2022 : 65 395 €,

Les opérations d'ordre en recettes de fonctionnement augmenteront en 2026 de + 41,84 % (+ 352 k€). Cette augmentation attendue s'explique :

- Par l'augmentation du montant des reprises de subvention : 13 904 € en 2025 contre 33 500 € en 2026, suite aux subventions amortissables du terrain synthétique,

- par une augmentation de l'excédent de fonctionnement de 1,08 M€ soit + 342k€ par rapport à 2025, liée en partie par une diminution en 2026 de l'affectation du résultat (-687 k€),

- L'enveloppe prévisionnelle des frais en régie reste stable en 2026 à hauteur de 80 000 € (main d'œuvre et fournitures),

Au total, les recettes augmentent au même rythme que les dépenses de fonctionnement (+9,50 %). Des ajustements budgétaires seront réalisés après connaissance des montants définitifs des dotations et de la fiscalité locale.

Quelques chiffres

Chapitre 74	2025	2024
Dotation globale de fonctionnement (DGF) :	471 741 €	477 385 €
Dotation de solidarité rurale « péréquation » (DSR P) :	101 457 €	99 706 €
Dotation de solidarité rurale « cible » (DSR C) :	146 024 €	145 377 €
Dotation nationale de péréquation (DNP) :	124 210 €	132 759 €
Chapitre 73	2025	2024
FNGIR :	31 150 €	31 150 €
FPIC :	86 724 €	86 724 €
FDPTA :	99 921 €	103 756,77 €

La fiscalité

La fiscalité directe locale représente 39 % des recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement de 2025.

Il est annoncé une hausse des bases 2026 de 0,79 % par rapport à celles de 2025 :

	Bases TF	Bases TFNB	Bases TH
2021	1 723 012	257 207	57 372
2022	1 787 897	266 219	60 350
2023	1 940 281	283 623	106 054
2024	2 023 670	294 855	114 887
2025	2 060 982	263 818	79 482
2026 (prévision)	2 077 264	265 902	80 110

Les taux d'imposition des taxes directes locales 2026 :

	2025	2026
TFB	44.29 %	44.29 %
TFNB	36,20 %	36,20 %
THRS	21,43 %	21,43 %

Le produit de la fiscalité directe locale :

	Produit TF	Produit TFNB	Produit TH	TOTAL
2021	790 679	93 109	11 474	895 263
2022	966 039	96 371	12 070	1 074 480
2023	1 048 494	102 672	21 211	1 172 377
2024	1 096 494	106 738	24 620	1 227 852
2025	1 116 277	95 502	17 033	1 228 812
2026 (prévision)	1 123 488	96 257	17 168	1 236 912

Le produit attendu de la fiscalité directe locale pour 2026 est de 1,23 M€ au vu de l'évolution de +0,79 %, soit + 8 100 € par rapport au produit perçu 2025. A rappeler que les bases définitives ne sont pas encore connues.

Repères. Quelques ratios

En € par habitant	2024	Moyenne de la strate		
		Département	Région	National
Recettes réelles de fonctionnement	887	1 008	1 141	1 183
Dépenses réelles de fonctionnement	713	872	987	968

* Source : Donnée DGFIP 2024 ; INSEE (population totale en 2024 : 3 596 habitants). Moyenne de la strate de référence : 3 500 et 5 000 hab.

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà

existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Le budget 2026 de la section d'investissement

Chap.	Dépenses	€	Chap.	Recettes	€
001	Déficit reporté	1 744,63	10222	FCTVA	115 000,00
16	Remboursements d'emprunts	108 234,26	10226	Taxe d'aménagement	50 000,00
20/21/23	Bâtiments	859 651,57	13/10	Subventions	136 285,00
20/21/23	Matériels	115 800,36	1068	Affectation du résultat	115 410,99
20/21/23	Aménagement	397 579,40			
Total des dépenses réelles		1 483 010,22	Total des recettes réelles		416 695,99
040	Reprises de subventions	33 500,00	040	Amortissements	183 000,00
041	Intégr. frais d'études	5 380,80	041	Intégr. frais d'études	5 380,80
040	Frais en régie	80 000,00	021	Virement de la section de fonct.	996 814,23
Total des dépenses d'ordre		118 880,80	Total des recettes d'ordre		1 185 195,03
Total des dépenses		1 601 891,02	Total des recettes réelles		1 601 891,02

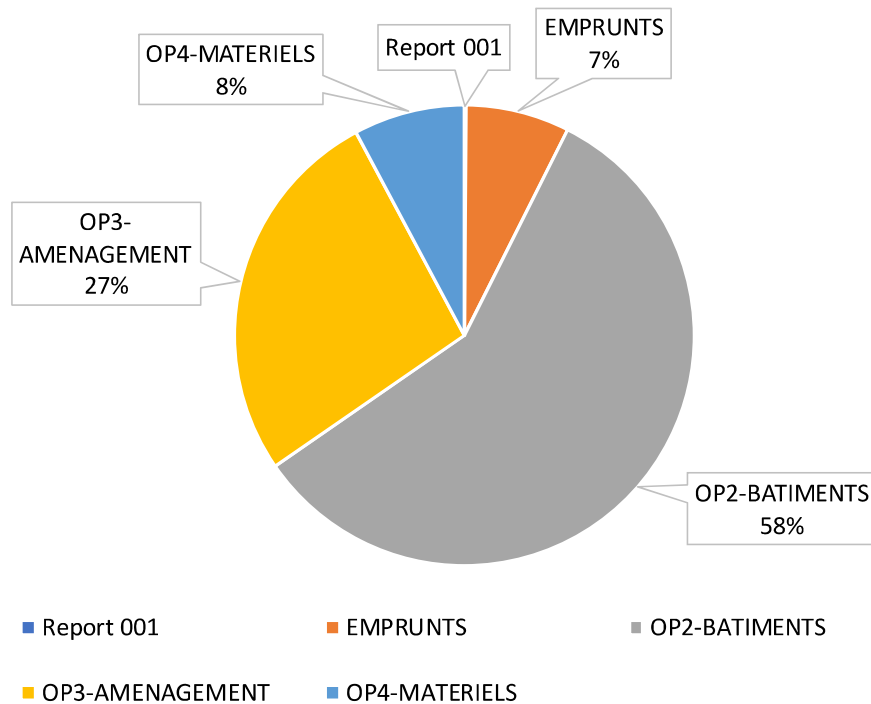
La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1,60 M€.

Les dépenses réelles d'investissement :

Pour l'exercice 2026, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à 1,48 M€, elles étaient de 2,44 M€ en 2025.

Le budget total est en diminution par rapport à 2025. En effet, les travaux d'envergure engagés en fin de mandature s'achèvent en 2026. En cette période transitoire d'année électorale, les dépenses prévisionnelles nouvelles sont essentiellement liées à des dépenses d'entretien nécessaires dans nos bâtiments communaux, des dépenses permettant l'activité des services et la poursuite d'engagements donnés.

Les dépenses réelles d'investissement prévisionnelles 2026 - 1,48 M€



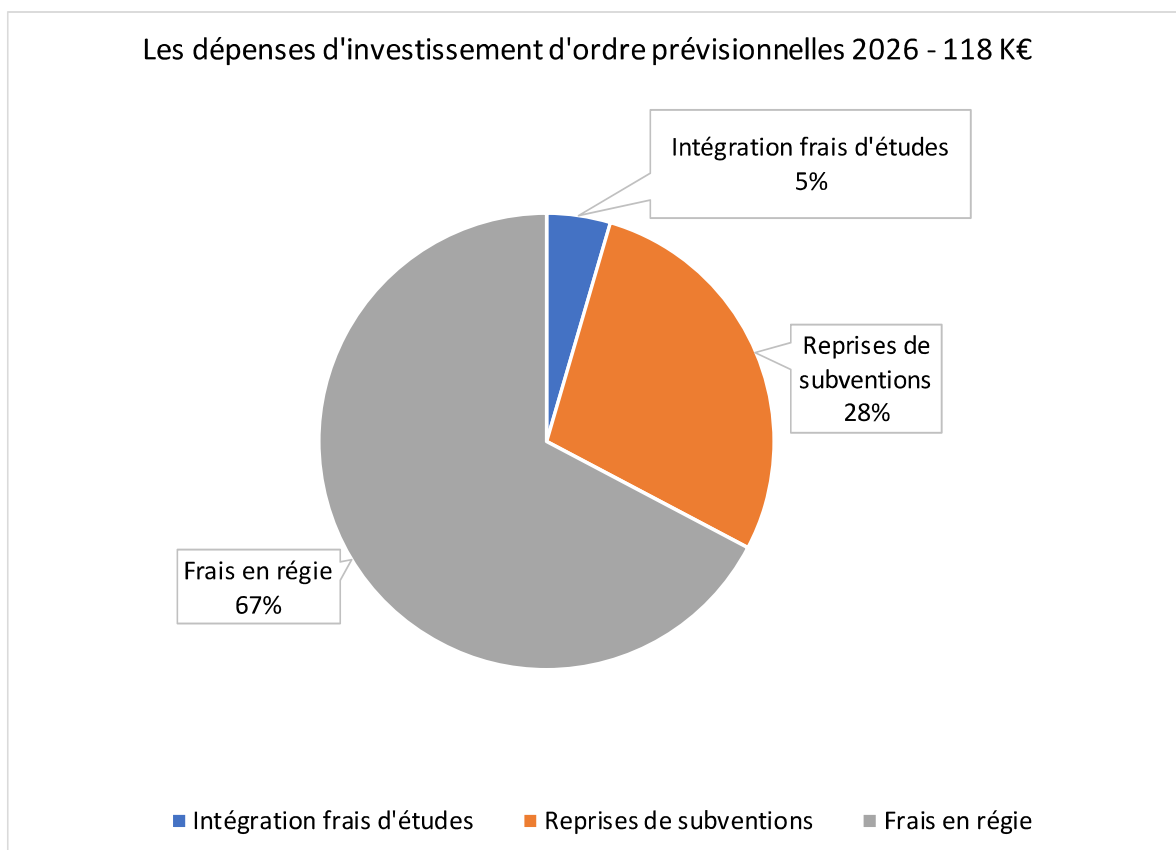
Les restes à réaliser 2025 pour 249 K€ (principaux postes) :

. Travaux de rénovation de la toiture Decanter :	122 250 €
. Rejointoiement d'un pignon de l'hôtel de ville :	62 772 €
. Escalier de secours hôtel de ville :	15 783 €
. Menuiseries vestiaires de football :	12 558 €

Les dépenses d'ordre d'investissement :

Les dépenses d'ordre ne sont pas soumises à décaissement. Elles sont équilibrées en recettes et en dépenses :

- Les frais en régie proviennent de l'enregistrement de travaux et de main d'œuvre réalisés par les techniciens communaux,
- Les reprises de subventions évoluent en raison de subventions amortissables perçues pour le terrain synthétique,



Les recettes d'investissement

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec constructions d'urbanisme (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, etc.).

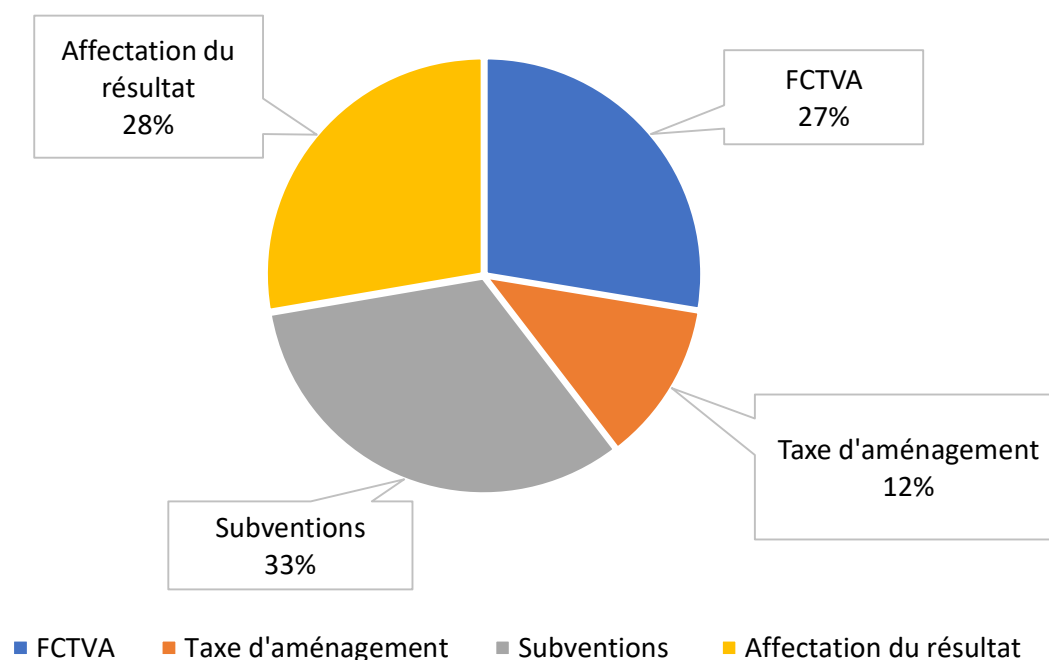
Les recettes réelles d'investissement :

Pour l'exercice 2026, les recettes réelles diminuent à l'instar des dépenses prévisionnelles (2,45 M€ en 2024), en raison notamment d'une baisse de subventions attendues, et d'une plus faible affectation obligatoire à transférer du fonctionnement à l'investissement (c/1068), mais aussi par l'absence de cessions prévues en 2026.

Cependant des subventions 2025 sont encore attendues en 2026. Restes à réaliser 2025 (136 K€) :

. Subvention Etat – FIFD 2025 alarme anti intrusion écoles :	3 866 €
. Subvention Département du Nord - ADVB 2025 travaux Decanter :	38 189 €
. Subvention Etat - DETR 2025 travaux Decanter :	42 041 €
. Subvention Etat – DSIL 2024 hôtel de ville isolation couverture	52 187 €

Les recettes réelles d'investissement prévisionnelles 2026 - 416 K€



Les recettes d'ordre d'investissement :

Elles devraient s'élever à 1,18 M€ :

- les amortissements sont en hausse en raison des dépenses liées au terrain synthétique, amorties en années pleines à compter de 2026 ; et de la prise en compte du prorata temporis 2026,
- le montant du prélèvement est en hausse de + 144 K€. Il pourrait évoluer durant l'année en fonction des évolutions des projets en cours d'année,

IV. Vue générale du budget primitif 2026

en €	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT		
REEL	3 149 778	3 165 900
ORDRE	113 500	1 179 814
002 - EXCEDENT	1 082 436	-
TOTAL	4 345 714	4 345 714
INVESTISSEMENT		
REEL	416 696	1 481 266
ORDRE	1 185 195	118 881
001 - EXCEDENT	-	1 745
TOTAL	1 601 891	1 601 891

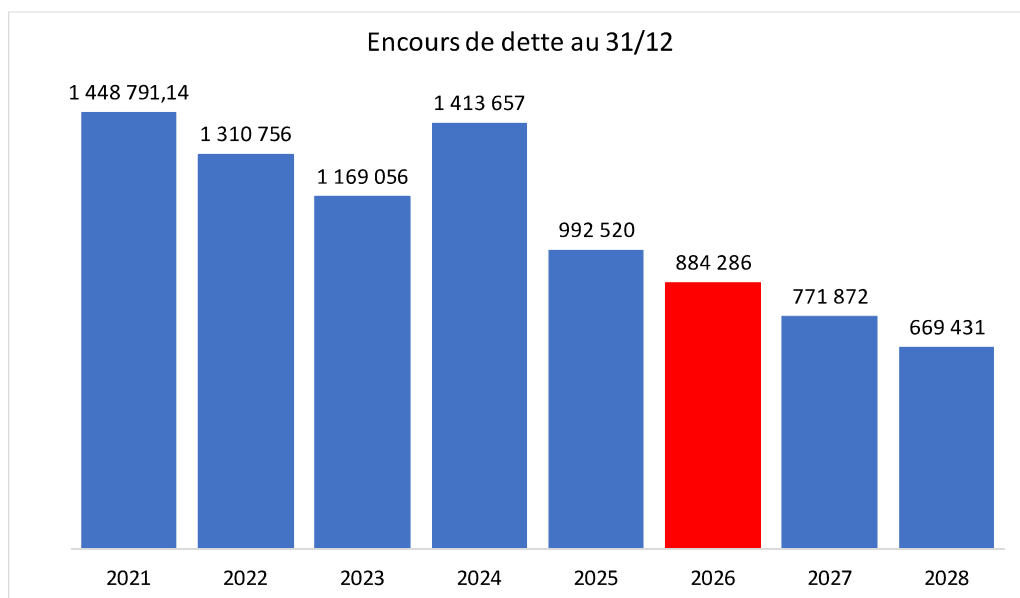
V. La dette

Le tableau ci-dessous présente l'endettement pluriannuel :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Capital	141 699	155 399	421 136	108 234	112 413	102 441	93 594
Intérêts	39 112	43 147	44 851	39 628	35 448	31 251	27 568
Annuité	180 812	198 546	465 987	147 862	147 862	133 692	121 162
Encours de dette au 31/12	1 169 056	1 413 657	992 520	884 286	771 872	669 431	575 837

Les emprunts en cours

Objet de l'emprunt	Montant emprunté	Période	Type	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	Total restant dû
Verrière cantine Iris	100 000 €	20 ans (2009-2028)	CE 5,06%	7 806	7 806	7 806												31 224
Salle omnisports	200 000 €	15 ans (2013-2028)	CA 4,89%	18 894	18 894	4 723												61 404
Restaurant scolaire	96 897 €	15 ans (2015-2029)	CAF 0,00%	6 460	6 460	6 460	6 460											32 299
Consolidation prêt relais salle omnisport	200 000 €	15 ans (2015-2030)	CE 2,09%	15 567	15 567	15 567	15 567	11 675										89 510
Salle omnisports	400 000 €	20 ans (2013-2033)	CE 4,98%	31 701	31 701	31 701	31 701	31 701	31 701	31 701	7 925							261 535
Longue Ruelle	170 000 €	15 ans (2019-2033)	CE 1,53%	12 727	12 727	12 727	12 727	12 727	12 727	12 727	12 727							114 540
Acqu. Decanter	304 898 €	40 ans (2000-2039)	CFFL 5,63%	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	19 239	17 716	287 056
Terrain synthétique	400 000 €	15 ans (2024-2029)	CA 4,15%	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	35 470	17 735	514 314
Total				147 863	147 863	133 692	121 163	110 812	99 136	99 136	75 361	54 709	54 709	54 709	54 709	54 709	35 451	877 568



VI. L'épargne

	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion	541 193	588 691	550 246	506 512
Epargne brute	498 573	550 692	507 829	462 942
Taux Epargne Brute	15,90 %	17,36 %	16,09 %	14,26 %
Epargne nette	360 538	408 992	352 430	299 004

Repères. Quelques ratios

En € par habitant	2024	Moyenne de la strate		
		Département	Région	National
Capacité d'auto financement (CAF)	174	136	155	215
Désendettement en années	2,8	3,76	3,77	3,25

* Source : Donnée DGFIP 2024 ; INSEE (population totale en 2024 : 3 596 habitants). Moyenne de la strate de référence : 3 500 et 5 000 hab.